

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 15 décembre de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 9/12/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Christian GRIJOL, 2ème vice-président, en l'absence du président et de la 1^{ère} vice-présidente.

Votants : 26

GRIJOL Christian, GUET François, STEFANUTTI Isabelle, THOMAS Sébastien, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, MANNEVEAU Julie (visio), KERVAREC Ronan, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, POULMARC'H Bertrand, CLEMENT Isabelle, DREANO Christelle, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à TILLIER Dominique
AUDURIER Philippe, pouvoirs à GRIJOL Christian
ANDASMAS Anissa, pouvoirs à RAHER Marc
LAOUENAN-LE LEC Françoise, pouvoirs à BOUCHERON Dominique
HERNANDEZ Marie-Thérèse, pouvoirs à SAVINA Henri
CROM Florence, pouvoirs à TUPIN Hugues
GUILLEMOT André, pouvoirs à LE MOIGNE Philippe.

Secrétaire de séance : Marc RAHER

Délibération N° DE 140-2022

Objet : Projet de préemption sur le périmètre de protection 1 de la prise d'eau de Keratry

Rapporteur : Hugues TUPIN

La loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 et son décret d'application n°2022-1223 du 10 septembre 2022 fixent les modalités d'application du droit de préemption pour la préservation des ressources en eau destinée à la consommation humaine.

La loi instaure la possibilité pour l'autorité administrative (préfecture) d'instaurer un droit de préemption des surfaces agricoles sur un territoire délimité en tout ou une partie de l'aire d'alimentation de captages utilisés à la consommation humaine, au bénéfice de la personne publique en charge du service d'eau potable (Douarnenez Communauté).

Le décret fixe le contenu de la demande et les modalités d'instruction de la demande. Le décret précise les conditions dans lesquelles les biens acquis par la commune pourront être cédés, loués ou concédés temporairement. Le décret est entré en vigueur le 12 septembre 2022.

Le préfet statue sur la demande d'instauration du droit de préemption dans un délai de six mois à compter de la réception du dossier complet.

Le département du Finistère et l'EPAB exercent déjà ou ont pour projet d'exercer des droits de préemptions foncières et de rachat de parcelle dans le fond de la vallée du Ris. Dans ce cadre, et afin de protéger la prise d'eau de Keratry, Douarnenez Communauté pourrait déposer un dossier de demande de création de droit de préemption sur les parcelles proches de la prise d'eau en périmètre de protection N°1 de Keratry.

Le projet de préemption ne concernerait pas l'expropriation mais bien la préemption en cas de vente et le rachat volontaire de parcelles. Le projet est imaginé avec une option sur les parcelles les plus éloignées de la prise d'eau.

Le projet représente (sans l'option) une superficie d'environ 225 000 m². L'option représente une superficie d'environ 103 000 m². A savoir que certaines de ces parcelles sont déjà propriété de la collectivité (Communes ou Communauté) ou sont en phase de rachat (env. 117 000 m²). Ce projet pourrait donc représenter un budget sur le long terme d'environ 84 000 € HT.

Les propriétaires de ces parcelles auront pu être indemnisés dans le cadre de l'instauration des périmètres de protection. En cas d'indemnisation, le montant de cette dernière sera déduit du prix de rachat de la parcelle.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 28 novembre 2022,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du bureau du 5 décembre 2022,

Il est proposé :

- **D'émettre un avis sur la constitution d'un dossier de préemption conformément aux éléments présentés ci-dessus.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 15 décembre 2022.

**Le 2^{ème} vice-président, en l'absence du président et de la 1^{ère} vice-présidente,
Christian GRIJOL**



The image shows a blue circular stamp with the text "REPUBLIQUE FRANÇAISE" around the top edge and "DOUARNENEZ COMMUNAUTE" around the bottom edge, with a small star at the bottom center. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Grijol".

Projet de préemption sur le périmètre de protection 1 de la p

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

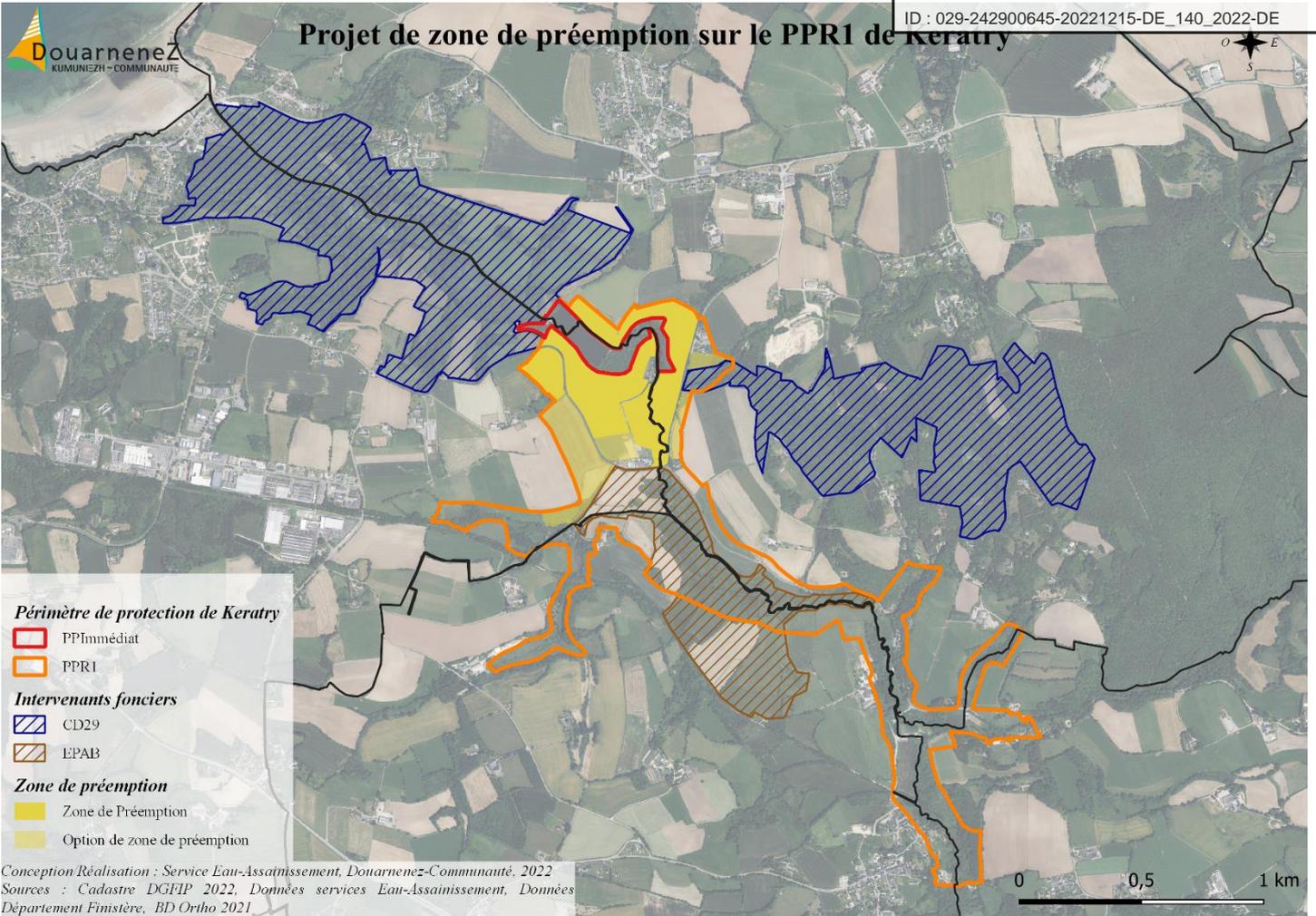
Reçu en préfecture le 19/12/2022

Affiché le 19/12/2022

ID : 029-242900645-20221215-DE_140_2022-DE



Projet de zone de préemption sur le PPR1 de Keratry



Périmètre de protection de Keratry

PPImmédiat

PPR1

Intervenants fonciers

CD29

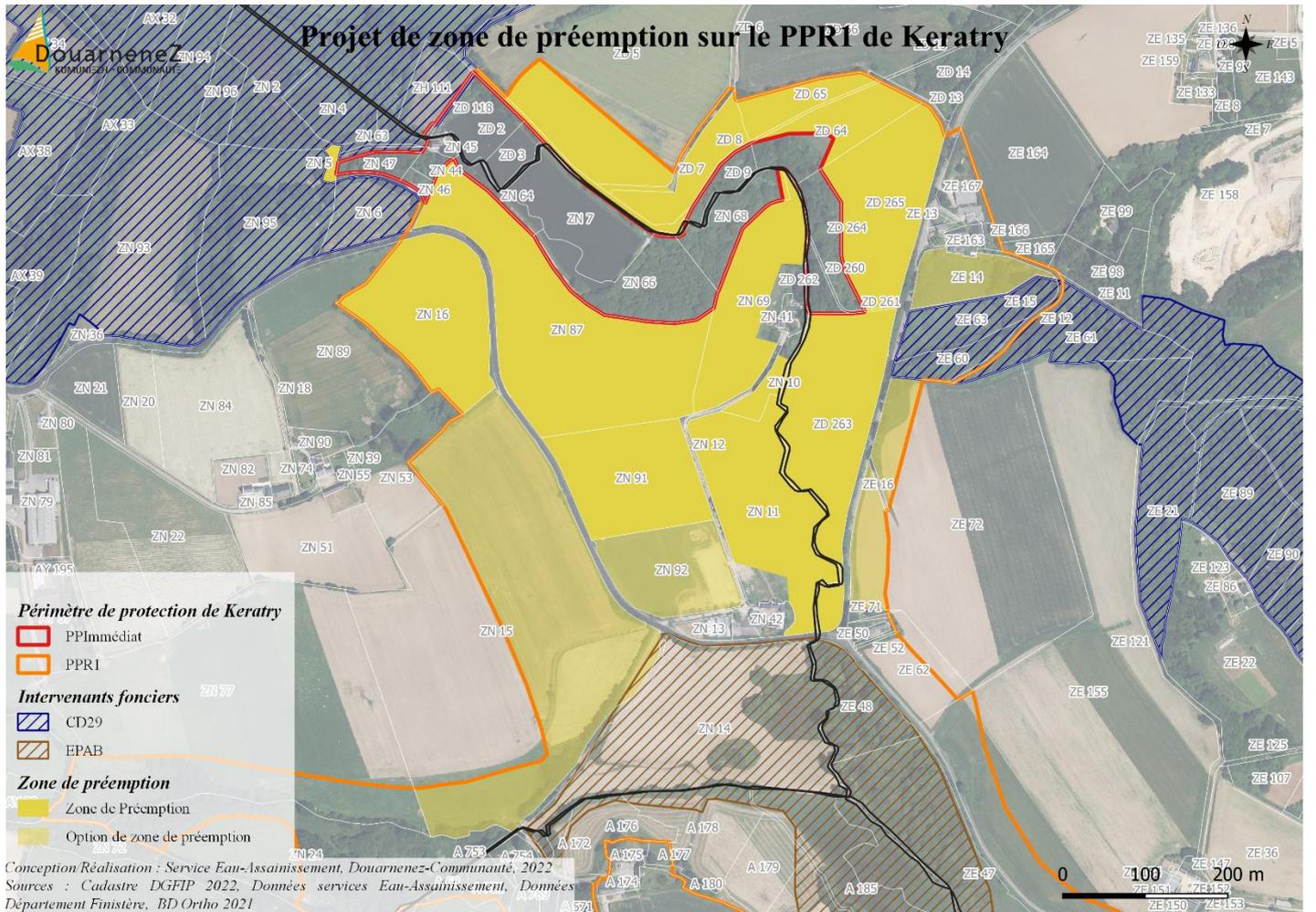
EPAB

Zone de préemption

Zone de Préemption

Option de zone de préemption

Conception Réalisation : Service Eau-Assainissement, Douarnenez-Communauté, 2022
Sources : Cadastre DGFIP 2022, Données services Eau-Assainissement, Données Département Finistère, BD Ortho 2021



Périmètre de protection de Keratry

PPImmédiat

PPR1

Intervenants fonciers

CD29

EPAB

Zone de préemption

Zone de Préemption

Option de zone de préemption

Conception Réalisation : Service Eau-Assainissement, Douarnenez-Communauté, 2022
Sources : Cadastre DGFIP 2022, Données services Eau-Assainissement, Données Département Finistère, BD Ortho 2021